

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Port, le 30/11/2020

Conseil communautaire du 30/11/2020

Une nouvelle impulsion pour un territoire d'excellence

C'est un Conseil Communautaire important pour la nouvelle mandature qui s'est tenu cet après-midi du Territoire de la Côte Ouest. Les élus ont eu en effet à débattre des orientations budgétaires de la collectivité pour 2021 et à se prononcer sur le lancement d'actions marquantes pour les années à venir.

Parmi les 34 autres affaires inscrites à l'ordre du jour, notons la signature du contrat de projet partenarial d'aménagement de l'Ecocité, la signature d'une convention-cadre avec la Caisse des Dépôts pour le projet Odyssée (label tourisme durable et croissance bleue), le partenariat avec la Région pour la mise en œuvre d'un service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, la mise en place d'un nouveau cadre contractuel applicable aux locaux d'activités du TCO sur Cambaie, la candidature du TCO au label « Pays d'arts et d'histoire », le lancement d'un audit de la régie communautaire La Créole, la validation de la nouvelle feuille de route des mobilités, la densification du réseau de bornes à verre et l'expérimentation de bornes d'apport volontaire pour le verre et les emballages à recycler pour les habitats collectifs.

 Espace presse : www.tco.re/espace-presse

 Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Shantala Éthéocle 0692 69 87 64 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00

 communication@tco.re



tco.reunion



@tco974



tco.agglo



TCO Agglo



TCO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Investir d'avantage pour construire le territoire de demain

Exercice obligatoire avant la présentation le vote du budget primitif, le rapport des orientations budgétaires présenté aux élus du TCO leur a permis d'évaluer la situation financière de la communauté d'agglomération, de discuter des choix stratégiques sur les plans financier et opérationnel et de débattre des ambitions pluriannuelles des politiques publiques et missions transversales de l'agglomération pour définir les priorités du budget primitif 2021 à venir.

L'exercice 2021 restera contraint compte tenu de la fragilisation du contexte financier : baisse des recettes fiscales impactées par les effets de la crise sanitaire, stabilisation des dotations de l'Etat...

L'évolution des dépenses de fonctionnement sera limitée à 1,5%, conformément aux orientations de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et en prolongement du contrat financier de Cahors signé en 2018 avec l'Etat.

Le TCO mobilisera les dispositifs de subvention pour financer son Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2035, en limitant le recours à l'endettement.

Cette année 2021, ce sont 52 M€ qui permettront de lancer de nouveaux projets d'investissement.

Signature du contrat de projet partenarial d'aménagement de l'Ecocité

Le contrat de PPA de l'Ecocité de La Réunion définit et organise le programme de travail et d'actions de ce grand projet pour les 10 ans à venir.

Associant l'Etat, le conseil régional, le conseil départemental, la communauté d'agglomération du TCO, les communes de Saint-Paul, Le Port et La Possession, le Grand Port Maritime de La Réunion, la Caisse des Dépôts et Consignations (Direction Banque des Territoires) et l'Agence Française de Développement, le contrat de projet partenarial d'aménagement de l'Ecocité porte sur l'aménagement d'environ 500 hectares de fonciers répartis sur 14 sites d'interventions prioritaires. La signature de ce contrat est un acte fort et engageant pour les partenaires de l'Ecocité insulaire et tropicale.

Les objectifs de ce contrat sont de **répondre aux besoins et attentes de la société réunionnaise**, en matière de logements (programmation d'environ 6 000 logements), d'équipements, de services et d'emplois, à travers le développement de nouvelles filières industrielles et une offre adaptée en matière d'accueil d'activités économiques (potentiel de 350 000 m² de surface de plancher pour les locaux d'activités, bureaux, hôtellerie et commerces), **de partager un modèle vertueux de développement du territoire** à travers l'adoption des principes fédérateurs de la ville durable insulaire et tropicale et de disposer d'une stratégie partagée et des modalités de mise en œuvre du plan d'actions.

 Espace presse : www.tco.re/espace-presse

 Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Shantala Éthéocle 0692 69 87 64 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00

 communication@tco.re



tco.reunion



@tco974



tco.agglo



TCO Agglo



TCO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce contrat de projet partenarial d'aménagement de l'Ecocité prévoit également l'installation de **comités thématiques** (logement, développement économique et innovation, mobilités, référentiel urbain, communication, comité des financeurs) à l'échelle de l'Ecocité et de **comités territoriaux**, à l'échelle des opérations d'aménagement, complétant les dispositifs communaux.

Il précise également les modalités de la communication et de la participation du public aux différentes échelles et étapes de la démarche.

Autre **partenariat** validé par les élus communautaires, celui du **TCO avec la Caisse des Dépôts et Consignations autour du label Odyssea.**

Reconnus aujourd'hui comme des moteurs de l'économie, les mers et les océans offrent un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance.

Conscient de son potentiel en matière de tourisme maritime et côtier avec ses 70 kilomètres de littoral, le TCO a fait le pari du tourisme bleu durable, en se lançant à la conquête du Label Odyssea® Tourisme Durable et Croissance Bleue.

La Caisse des Dépôts et Consignations souhaite accompagner la communauté d'agglomération par des actions concrètes, notamment sur le développement du tourisme autour des 6 pôles d'innovation et d'attractivité territoriale définis dans le programme d'action du TCO. Cela se traduirait par une participation technique et/ou financière à l'ingénierie préalable et un accompagnement financier du porteur de projet. Autre axe d'intervention, celui de la préservation de l'environnement. Les actions conjointes porteront sur la performance énergétique des bâtiments, les enjeux de mobilités durables, un appui à l'ingénierie permettant de définir une stratégie de rénovation et de gestion des consommations énergétiques. La CDC participera financièrement aux actions retenues.

Mise en place d'un **Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)** dans l'Ouest

Le TCO souhaite répondre à l'appel à projets de la Région Réunion pour créer un Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), qui a pour vocation d'aider le public à se repérer, se faire conseiller, et savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures.

Financé par le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) à hauteur de 50% du montant plafond éligible des actes métiers mis en œuvre, par les fonds de la Région Réunion et par la collectivité, ce programme de trois ans devrait permettre l'accompagnement de 120 projets.

Après une phase de préparation, une convention partenariale sera signée et définira les modalités de déploiement du programme SARE sur le territoire, les engagements de chaque acteur et les implications financières de part et d'autre.

 Espace presse : www.tco.re/espace-presse

 Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Shantala Éthéocle 0692 69 87 64 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00

 communication@tco.re



tco.reunion



@tco974



tco.agglo



TCO Agglo



TCO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau cadre contractuel pour les locaux d'activités du TCO situés dans la zone d'activités économiques de Cambaie à Saint-Paul

Afin d'harmoniser les modalités de contractualisation des différents locaux d'activités mis à disposition des entreprises sur la zone de Cambaie, les élus communautaires ont validé les nouveaux critères d'éligibilité et les dispositions juridiques et financières pour chaque type de biens. Ainsi, toute nouvelle implantation d'entreprises concernera des activités artisanales de production et de transformation, des activités industrielles de production, des services aux entreprises et des structures associatives intervenant dans le champ des compétences du TCO.

La nouvelle grille tarifaire des loyers et charges applicables aux locaux d'activités de la zone économique de Cambaie, et les modalités de révision des loyers a également été votée.

Candidature du Territoire de la Côte Ouest au Label « Pays d'arts et d'histoire »

Le TCO souhaite proposer sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », dispositif transversal à l'action du territoire et outil d'accompagnement au service des décideurs publics et de l'ensemble des acteurs locaux.

Ce label représente une ressource naturelle pour le territoire grâce aux retombées économiques (attractivité du territoire, développement de la qualité de l'offre touristique), symboliques (image et rayonnement du territoire) et sociétales (éducation, citoyenneté, lien social) qu'il génère. Il permet également d'apporter de la cohérence entre plusieurs politiques publiques et précise les objectifs de la collectivité en matière de politique architecturale, patrimoniale et paysagère en les inscrivant dans un projet global de territoire.

Compte tenu de sa complexité, la procédure d'obtention de ce label durera entre 2 et 3 ans.

Le TCO bénéficiera d'un partenariat avec le Département qui à travers une convention-cadre, apportera son soutien et sa contribution à cette candidature.

 Espace presse : www.tco.re/espace-presse

 Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Shantala Éthéocle 0692 69 87 64 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00

 communication@tco.re



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement d'un audit de la régie communautaire « La Créole »

Afin de connaître la situation exacte et le fonctionnement de la régie communautaire « La Créole », transformée en 2020, dans le cadre du transfert de compétence à la communauté d'agglomération, les élus ont validé le lancement d'un audit de cette structure. Cette analyse approfondie permettra d'appréhender les perspectives d'amélioration de son fonctionnement.

Une feuille de route pour offrir de meilleures conditions de déplacements aux usagers du territoire

Pour la période 2021-2026, le programme proposé repose sur le **réseau kar'ouest**, qui verra son **offre se densifier**, sur la **réalisation d'un axe de Bus à Haut Niveau de Service** (BHNS) chargé de préfigurer le futur tramway, sur la **création de couloirs bus** là où la congestion automobile est la plus forte, sur la **mise en oeuvre d'une première ligne de téléphérique**, et sur une série de mesures visant à **rendre le territoire cyclable**, comme un nouveau **service de location longue durée de vélos à assistance électrique**, une **aide à l'acquisition de vélos**, des **itinéraires cyclables sécurisés**, la pose d'**arceaux de stationnement pour les vélos**, ...

D'autres chantiers seront poursuivis comme la **promotion du covoiturage**, l'optimisation des services publics ou encore la **modernisation des transports scolaires**,...

A noter que dès janvier 2021, le transport scolaire sera gratuit pour les élèves des écoles primaires de tout le territoire Ouest.

Des bornes d'apport volontaire d'emballages recyclables et de verre pour les habitats collectifs

Dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP 2022) signé entre le TCO et CITEO depuis 2018 et plus précisément du Plan d'Actions Territorial (PAT) du TCO établi pour la période 2020-2022, deux actions phares seront déployées dans l'Ouest :

- La densification du réseau de bornes d'apport volontaire (BAV) pour le verre sur le territoire afin de pallier les nouveaux besoins ;
- Une expérimentation de la collecte de proximité en habitat collectif (implantation de bornes d'apport volontaire d'emballages recyclables et de verre).

 Espace presse : www.tco.re/espace-presse

 Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Shantala Éthéocle 0692 69 87 64 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00

 communication@tco.re



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avis de la communauté d'agglomération sur le projet de création d'un pôle de valorisation de déchets non dangereux à Pierrefonds (commune de Saint-Pierre)

Au stade des procédures engagées et en application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Préfet de La Réunion a sollicité l'avis du conseil communautaire du TCO sur le dossier de demande d'autorisation environnementale, notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur son territoire.

Considérant la saturation prochaine des centres d'enfouissement et de leurs impacts sur l'environnement et conformément aux dispositions réglementaires nationale et européenne, **le TCO se positionne clairement sur une approche globale multifilières, se traduisant en amont par une valorisation maximale des filières de tri, de recyclage et de ressourcerie, notamment à partir des capacités du centre de tri de l'Ouest.**

Dans ce cadre, le conseil communautaire a émis un avis favorable sur le projet RunEVA de création d'un pôle de valorisation de déchets non dangereux au lieu-dit « Pierrefonds » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

Le pôle déchets Sud multi-filières RunEVA comprendra un site de tri des ordures ménagères résiduelles avec valorisation matière en vue de recyclage et de valorisation énergétique, une unité de méthanisation des biodéchets, une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles et une Unité de Valorisation Energétique (UVE) alimentée en combustibles solides de récupération (CSR).

 Espace presse : www.tco.re/espace-presse

 Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Shantala Éthéocle 0692 69 87 64 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00

 communication@tco.re

